

II- MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Après-midi

(La séance est ouverte à 16h 41)

- 1 -

MEMBRES DU GOUVERNEMENT PRESENTS

Sont au banc du Gouvernement :

- Madame Arame Ndoye, Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales ;
- Monsieur Mansour Sy, Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les Institutions.

-2-

OUVERTURE DE LA SEANCE

MADAME LA PRESIDENTE

Mesdames, Messieurs la séance est ouverte.

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n°09/2012 abrogeant la loi n°2011/17 du 30 août 2011 portant création de la Société pour la Propreté du Sénégal (SOPROSEN).

La parole est à notre collègue El Hadji Mamadou Sall, rapporteur de la Commission du Développement et de l'Aménagement du territoire.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Merci, Madame la Présidente.

Madame le Ministre,

Mesdames, Messieurs les collaborateurs du Ministre,

Chers collègues, Honorables députés,

La Commission du Développement et de l'Aménagement du Territoire s'est réunie le vendredi 14 décembre 2012, sous la présidence de Monsieur Cheikh Seck, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi n°09/2012 abrogeant la loi n°2011-17 du 30 août 2011 portant création de la Société pour la Propreté du Sénégal (SOPROSEN).

Le Gouvernement était représenté par Madame Arame Ndoye, Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales, entourée de ses principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, Monsieur le Président a d'abord souhaité la bienvenue à Madame le Ministre et à ses collaborateurs avant de lui donner la parole pour la présentation du projet de loi.

Prenant la parole, pour présenter l'exposé des motifs du projet de loi, Madame le Ministre indiquera que, avec la loi n°2011-17 du 30 août 2011 portant création de la Société pour la propreté du Sénégal (SOPROSEN), la gestion des ordures ménagères avait été retirée aux Collectivités locales et confiée à ladite société sur toute l'étendue du territoire national.

Malgré l'adoption de cette loi, la SOPROSEN trouvait de la peine à se mettre en place, d'où les nombreux errements et dysfonctionnements notés, ces derniers mois, dans la gestion des déchets solides, en particulier dans la capitale.

Il s'y ajoute que les principaux acteurs, à savoir les élus locaux et les travailleurs du nettoyage, ont, dans leur grande majorité, marqué leur désapprobation à la création de la SOPROSEN.

Ainsi, il apparaît évident que, d'un point de vue juridique, institutionnel et organisationnel, la prise en charge des déchets ménagers doit relever d'une gestion de proximité impliquant les acteurs locaux et, par conséquent, être confiée aux Collectivités locales. Le Code des

Collectivités locales et les textes réglementaires qui l'accompagnent prévoient, du reste, de pertinentes dispositions dans ce sens.

Cette mesure est d'autant plus opportune que l'Etat a initié un important programme dénommé « Programme national de Gestion des Déchets solides », à travers lequel un accompagnement technique et financier sera apporté aux Collectivités locales, pour une gestion efficace et durable des déchets.

C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire de supprimer la SOPROSEN de l'architecture institutionnelle de la gestion des ordures ménagères et de permettre aux Collectivités de recouvrer la plénitude de leurs prérogatives dans ce domaine.

A la suite de Madame le Ministre, vos Commissaires ont pris la parole pour la remercier et poser quelques questions.

Vos Commissaires se sont d'abord interrogés sur le sort des travailleurs de la SOPROSEN.

Ils ont ensuite déploré l'inexistence de la SOPROSEN dans les régions.

Certains Commissaires ont tenu à féliciter Madame le Ministre suite à la décision de supprimer la SOPROSEN et de confier la gestion des déchets solides aux Collectivités locales.

Vos Commissaires ont demandé que des équipements soient trouvés pour mieux entretenir les endroits qui abritent les marchés hebdomadaires. Ils ont ajouté que les moyens mis à la disposition des Mairies ne suffisent pas souvent pour prendre en charge le nettoyage de ces lieux où règne l'insalubrité au lendemain desdits marchés.

Reprenant la parole, Madame le Ministre a remercié vos Commissaires pour l'intérêt qu'il porte au projet de loi, avant d'apporter des éléments de réponse aux questions posées.

Concernant le sort réservé au personnel de la SOPROSEN, elle a d'emblée tenu à préciser que cette société n'a pas pu réellement fonctionner, donc il n'y a pas de problème sur ce plan.

S'agissant de la gestion des ordures, Madame le Ministre dira qu'il est prévu une formation à l'endroit des membres des Collectivités locales, pour que chaque localité puisse prendre en charge son propre assainissement et que ce dernier puisse se sentir au niveau national.

Satisfaits des réponses apportées par Madame le Ministre, vos Commissaires ont adopté, à l'unanimité, le projet de loi n°09/2012 abrogeant la loi n°2011-17 du 30 août 2011 portant création de la Société pour la propreté du Sénégal (SOPROSEN). Ils vous demandent d'en faire autant, s'il ne soulève, de votre part, aucune objection majeure.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie, Monsieur le Rapporteur.

Madame le Ministre de l'Aménagement du territoire et des Collectivités locales, avez-vous des observations à faire sur le rapport ?

MADAME LE MINISTRE

Je vous remercie, Madame la Présidente.

J'ai juste une petite observation. Au troisième paragraphe, dernière ligne de la dernière page: « Concernant le sort réservé au personnel de la SOPROSEN, elle a d'emblée tenu à préciser que cette société n'a pas pu réellement fonctionner. Au lieu de mettre « il n'y a pas de problème sur ce plan » on peut préciser que le personnel n'a jamais existé.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie, Madame le Ministre.

Mes chers collègues, avez-vous des observations à faire sur le rapport ?

Il n'y en a pas.

-3-

DISCUSSION GENERALE

La discussion générale est ouverte sur les conclusions du rapport.
Quelles sont les collègues qui désirent intervenir ?

Voici la liste des orateurs :

Moustapha Cissé Lô

Idrissa Diallo

Penda Seck Dieng

Demba Diop

Abdou Ndiaye

Aïssatou Sow Diawara

Mbaye Niang

Cheikh Ndiaye

Aïssatou Diouf

Mously Diakhaté

Doudou Issa Niasse

Papa Diallo dit Zator Mbaye

Samba Demba Ndiaye

Moustapha Diakhaté

Cheikh Seck

Mamadou Cissé

La parole est à notre collègue Moustapha Cissé LO.

MONSIEUR MOUSTAPHA CISSE LO

Merci, Madame la Présidente.

Madame le Ministre,

[Intervention en Wolof].

MADAME LA PRESIDENTE

Merci cher Collègue.

La parole est à notre collègue Idrissa Diallo.

MONSIEUR IDRISSE DIALLO

Merci, Madame la Présidente.

Madame le Ministre,

Chers Collègues,

Je voudrais féliciter Madame le Ministre, pour le brillant succès enregistré la semaine dernière, à l'occasion de l'organisation de « Africités », succès enregistré en compagnie des Collectivités locales.

C'était un honneur pour le Sénégal d'avoir à abriter « Africités ». Tout le monde sait ce que votre Ministère a fait pour arriver à ce résultat.

Je voudrais, aussi, me féliciter de cette loi qui ramène les ordures au niveau des Collectivités locales, leur ancrage naturel. Il y a un an ou quelques mois, le Gouvernement précédent s'était empressé d'extraire les ordures pour les loger au Ministère de la Culture et du Cadre de Vie, cela a été considéré comme une aberration par tout le monde, parce qu'il est inconcevable de dire à un citoyen que nos mairies ne s'occupent pas des poubelles, que la ville est sale, mais, le maire n'y peut rien, moi qui suis maire, je sais de quoi je parle. Je crois que là, c'est grave, c'est dangereux et c'est cela qu'on a vécu pendant un an. Les Sénégalais ne le savent pas, il y a un député avec qui j'ai discuté, il ne savait pas que les mairies n'avaient plus la gestion des ordures et je dis que c'est grave. Il ne faudrait pas, dans ce pays, qu'à tout moment, on change, comme l'a dit celui qui m'a précédé ici. Quelquefois, on a vu le cas Veolia, pour le Plateau et Médina seulement, on a vu que cela coûtait plus cher que le reste de Dakar, financièrement. Et il faut que cela soit un peu plus cohérent, et qu'on laisse la gestion des ordures aux Collectivités locales, mais dans le cadre de l'intercommunalité, car aucune Collectivité locale à elle seule ne peut prétendre pouvoir gérer le volet « ordures » parce que c'est très sérieux et surtout très couteux. Quelqu'un me disait qu'on n'avait pas besoin de plaider pour elles, puisqu'elles le font elles-mêmes. En effet, si on ne collecte pas les ordures pendant deux jours tout le monde en parlera. Donc, c'est quelque chose de très sérieux dont il faut s'occuper. L'autre aspect c'est le personnel du nettoyage : j'ai remarqué que chaque année, depuis mes débuts professionnels, où je m'occupais des salaires de la SIAS, jusqu'à aujourd'hui, chaque année ce sont les mêmes problèmes, le personnel a des difficultés pour l'adoption de conventions collectives, de cadre d'évolution salariale, ils vont au gré des politiques. On dit que cette société est dissoute, l'autre est revenue, etc., mais ce sont des citoyens comme nous, ils ont droit à un minimum de dignité, d'assurance dans ce qu'ils sont en train de faire comme travail. Si on doit changer de société ou de prestataire, il faut qu'on sache au moins que leur situation ne peut pas être affectée par un changement de régime ou de façon de faire. C'est mon inquiétude et j'ai entendu certains en parler aujourd'hui à la radio et je souhaite, Madame

le Ministre que vous meniez une concertation très large sur cette question des travailleurs du nettoyage.

Je vous remercie.

MADAME LA PRESIDENTE

Merci beaucoup.

La parole est à notre collègue Penda Seck Dieng.

MADAME PENDA SECK DIENG

Merci Madame la Présidente.

Madame le Ministre,

Mesdames, Messieurs les collaborateurs du Ministre, je vous salue.

Madame le Ministre,

[Intervention en wolof].

MADAME LA PRESIDENTE

Merci, chère Collègue.

La parole est à notre collègue Demba Diop.

MONSIEUR DEMBA DIOP

Merci, Madame la Présidente.

Madame le Ministre,

[Intervention en wolof].

MADAME LA PRESIDENTE

Merci beaucoup.

La parole est à notre collègue Abdou Ndiaye.

MONSIEUR ABDOU NDIAYE

Merci, Madame la Présidente.

Madame le Ministre,

Distingués collaborateurs du Ministre,

Chers Collègues,

En fait, je vais axer mon intervention sur deux aspects. Le premier : c'est un processus qui a été déclenché depuis 2010 et qui a abouti en 2011 à la création de la SOPROSEN au bout d'un an, on s'est rendu compte qu'on s'était trompé d'objectif et que la SOPROSEN n'avait vraiment pas sa raison d'être. Aujourd'hui, nous sommes en train quand même de mettre fin à sa mission. La première question c'est de savoir quelle est la destination du patrimoine de la société.

L'autre point, c'est que maintenant la gestion des ordures sera confiée aux Collectivités locales, certains collègues l'ont dit: les Collectivités locales gèrent les ordures ménagères, mais nous savons tous qu'il y a des spécificités régionales. Ce qui est valable à Dakar ne l'est pas à Thiès, ni à Kaolack, ni à Fatick, ni à Ziguinchor. Est-ce que vous allez tenir en compte ces spécificités locales ?

Le deuxième aspect c'est à propos de la formation : quelle est la cible ? Ensuite est-ce que vous allez favoriser la dynamique locale ? C'est-à-dire faire intervenir les groupes organisés qui se trouvent au niveau des quartiers, des villes ? Je crois que ce serait une bonne chose et ce serait un moyen de participer à la réduction du chômage dans le pays.

Je vous remercie.

MADAME LA PRESIDENTE

Merci beaucoup, honorable député.

La parole est à notre collègue Aïssatou Sow Diawara.

MADAME AÏSSATOU SOW DIAWARA

Merci, Madame la présidente.

Madame le Ministre,

Mesdames, Messieurs les collaborateurs du Ministre,

Chers Collègues,

[Intervention en wolof].

MADAME LA PRESIDENTE

Merci, chère Collègue.

La parole est à notre collègue Mbaye Niang.

MONSIEUR MBAYE NIANG

Je vous remercie, Madame la Présidente.
Madame la Ministre,
Chers Collègues,
[Intervention en wolof].

MADAME LA PRESIDENTE

Merci beaucoup, Honorable.
La parole est à notre collègue Cheikh Ndiaye.

MONSIEUR CHEIKH NDIAYE

Merci Présidente.
Madame le Ministre,
... (Suite intervention en Wolof).

MADAME LA PRESIDENTE

Merci beaucoup.
La parole est à notre collègue Aïssatou Diouf. Notre collègue Mously Diakhaté se prépare.

MADAME AÏSSATOU DIOUF

Merci, Madame la Présidente.
Madame le Ministre,
Chers Collègues,
[Intervention en Wolof].

MADAME LA PRESIDENTE

Merci beaucoup.
La parole est à notre Collègue Mously Diakhaté.

MADAME MOUSLY DIAKHATE

Merci Madame la Présidente.
Madame la Ministre,
[Intervention en Wolof].

MADAME LA PRESIDENTE

Merci beaucoup, Honorable.

La parole est à notre collègue Doudou Issa Niasse.

MONSIEUR DOUDOU ISSA NIASSE

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Madame le Ministre, je profite de l'occasion pour, à mon tour, vous féliciter. La dernière fois, je n'ai pas pu terminer mon temps de parole parce que j'avais un évènement familial qui avait fait que je n'ai pas pu continuer, mais en mon nom personnel et au nom de tous les Maires qui sont au niveau de l'AMS nous vous félicitons, nous vous encourageons et espérons avoir les mêmes relations avec vous que celles que nous avons avec votre prédécesseur.

Madame le Ministre, le retour des ordures aux Collectivités locales, c'est une bonne chose parce que c'est une chose qui a toujours appartenu aux Collectivités locales. Ce sont les mairies qui se sont toujours occupées des ordures. Donc, il faut que la responsabilisation soit entière, que les Collectivités locales, c'est-à-dire les mairies où les autres Collectivités locales soient entièrement responsables de la gestion de ces ordures. Mais parallèlement, il faudrait que l'Etat, par le biais de la Coopération internationale et de la Coopération décentralisée, puisse les aider à s'équiper. Beaucoup disent que, en fait, les mairies ne sont pas à même de gérer correctement les ordures. Non, nous sommes, les habitants, les locaux et à ce niveau-là, si on est doté du matériel technique qu'il faut, nous allons pouvoir le faire correctement.

Madame le Ministre, je voulais aussi attirer votre attention sur un problème qui nous tient à cœur, en tous cas pour les maires que nous sommes. C'est l'assainissement, l'évacuation des eaux usées et des eaux de pluie qui créent énormément de problèmes, surtout à Dakar, parce qu'il y a des endroits où les populations même organisent des marches contre la mairie en se disant que c'est la mairie qui est responsable, alors que ce n'est pas le cas, puisque l'assainissement n'est pas dans les compétences transférées.

Est-ce que vous ne pourriez pas mettre cela dans les projets de transfert de compétences ?

Ensuite, l'enfouissement des ordures n'est pas efficace. Mously vient de le dire, elle vient de faire d'ailleurs une proposition pertinente ; c'est-à-dire, qu'il faudrait qu'on série les ordures, mais qu'on trouve des entrepreneurs qui soient à même de mettre en place des usines de traitement des ordures et à ce niveau-là, il y a un double avantage. Il y a d'abord l'avantage que l'enfouissement va être supprimé, parce que l'enfouissement est source de maladies et autres, mais en supprimant cet enfouissement, on permet à cette usine-là de produire de l'électricité et cette production d'électricité viendrait en apport au niveau de la SENELEC.

Je crois, Madame le Ministre, que nous avons encore d'autres suggestions au niveau de l'AMS. Je crois qu'une séance de travail avec vous nous permettrait, peut-être, d'approfondir le problème.

Merci.

MADAME LA PRESIDENTE

Merci, beaucoup Honorable.

La parole est à notre collègue Papa Diallo dit Zator Mbaye.

MONSIEUR PAPA DIALLO DIT ZATOR MBAYE

Merci, Madame la Présidente.

Madame le Ministre, recevez d'abord mes félicitations par rapport à « Africités » et tout ce que vous avez eu à faire pour la réussite de cette grande manifestation. Et, nous demeurons convaincus que vous allez réussir tous les chantiers qui sont devant vous.

C'est une excellente chose de retourner les ordures aux Collectivités locales, mais, comme l'on dit mes prédécesseurs, je pense aussi qu'il faudrait, par la même occasion, faire un transfert de moyens conséquents pour éviter de tomber dans les mêmes travers.

Deuxièmement, je crois que pour la question des ordures, on ne devrait pas revenir à l'ancien système, c'est-à-dire le système des sociétés d'intérim qui exploitent les gens qui travaillent dans le secteur. Si je prends l'exemple des Collectivités locales... **[Passage en Wolof]**.

Un autre point : il faudra aussi aider les Collectivités locales à assurer une formation des populations surtout les femmes, parce que ...

[passage en wolof]... Il faudrait mettre sur pied un système d'accompagnement qui leur permettrait de réussir cette opération qui me semble très intéressante.

Je vous félicite et vous encourage pour la suite.

MADAME LA PRESIDENTE

Merci.

La parole est à notre collègue Samba Demba Ndiaye.

MONSIEUR SAMBA DEMBA NDIAYE

Merci, Madame la Présidente.

Madame le Ministre,

Collaborateurs du Ministre,

Chers Collègues,

Madame le Ministre, je suis vraiment satisfait.

... **[Passage en wolof]**...

Je suis vraiment satisfait de voir qu'on a ramené la gestion des ordures ménagères aux Collectivités locales. Ce n'est que justice, parce que tout simplement ce sont les Collectivités locales qui connaissent les réalités de leur terrain. Si vous prenez l'exemple de la banlieue, j'ai entendu ici des collègues parler de voitures, mais nous, les voitures nous ne les voyons pas, elles ne nous servent à rien, parce que nous avons de petites ruelles, les voitures ne peuvent pas accéder là-bas, ce que nous avons ce sont des charrettes, donc avec cela les communes pourront se réadapter à la gestion de leurs ordures, ou alors à leurs réalités, et cela nous permettra nous, de nous débarrasser de nos ordures, car dans la banlieue les ordures, c'est dans la maison inondée d'à côté qu'on les déverse, parce que tout simplement les gens n'ont pas où les mettre. Et, le plus souvent aussi, avec les charrettes le sac c'est 100 ou 200 FCFA, la ménagère qui n'a pas de quoi acheter du pain pour son enfant n'a pas de quoi évacuer sa poubelle, donc, bonjour la maison d'à côté qui est inondée.

Madame le Ministre, vous avez dit que l'APROSEN n'avait pas d'employeurs, mais il y avait des gens qui travaillaient dans les ordures, ces gens-là qu'est-ce qu'ils deviennent ? Il faut penser à eux.

L'autre problème, tout le monde en a parlé et tout le monde en parlera, c'est qu'on a transféré une compétence, il ne faut pas qu'on fasse comme d'habitude, transférer des compétences, transférer les problèmes ; donc vraiment, il faut accompagner ces Collectivités locales dans, d'abord l'éducation, éduquer les populations, les gens qui sont prêts à payer 200F ou 100F pour évacuer leurs poubelles avec la charrette, qu'on leur trouve un point de collecte où on va rassembler les poubelles et cela nous permettra aussi de créer quelques emplois parce qu'il y a, dans les quartiers, des jeunes qui ne font rien et qui pourraient s'adonner à cette activité.

Je vous félicite, vous encourage et vous souhaite bon succès.

Merci.

MADAME LA PRESIDENTE

Merci beaucoup.

La parole est à notre collègue Cheikh Seck.

MONSIEUR CHEIKH SECK

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Madame le Ministre, je fais miennes les félicitations.

Je les ai déjà faites en Commission.

Madame le Ministre, Je voudrais, comme je l'avais dit... **[Passage en wolof]**...

Vous commencer votre magistère par remettre à César, ce qui appartient à César : la gestion des déchets aux Collectivités locales. Donc, nous vous félicitons, c'est une mesure qui était tant attendue et nous vous encourageons, mais nous avons cette doléance aussi nous qui sommes du milieu rural, parce que le « *mbalitt* » ce n'est pas seulement la ville dans les communautés rurales c'est plein de « *mbalitt* » surtout pour ceux qui ont des « *Loumas* ».

Car, après les « *Loumas* », ce sont des tonnes et des tonnes d'ordures qu'on peut charger et ces Collectivités locales n'ont pas les moyens de faire face. C'est pourquoi, notre sollicitation est de voir, dans le cadre du programme qui est logé dans votre ministère, comment prendre en compte les ordures en milieu rural.

La deuxième chose, Madame le Ministre, il faut traiter les concessionnaires au même pied d'égalité. Je crois qu'on a vécu d'abord, avec ceux qui étaient là, un problème de domiciliation parce quand l'APROSEN était là, c'était au Ministère de l'Environnement, on l'a supprimé et on a mis en place la SOPROSEN qui était à la Culture et au Cadre de vie. Je crois que les déchets, quand même, doivent être aux Collectivités locales et qu'il faut transférer sous la supervision de votre Ministère. Mais, on a vu que les concessionnaires n'étaient pas traités de la même façon, Veolia était très bien traitée, avec tous les avantages et, par ailleurs, il y avait d'autres concessionnaires qui faisaient plus de travail et qui étaient très mal rémunérés. Je crois que cela a été une injustice qu'il va falloir corriger.

Par rapport aux centres d'enfouissement, il y a Ndiass, dont on parlait. Est-ce que Ndiass reste toujours maintenu ? Ensuite, je crois qu'il faut faire un peu attention à ces centres d'enfouissement, surtout dans les zones où la nappe phréatique affleure. Ces déchets enfouis peuvent contribuer à contaminer la nappe phréatique et vous conviendrez bien avec moi qu'il y a des localités jusqu'à présent où les gens boivent l'eau de pluies, je crois qu'à ce niveau-là, quand même, il faut faire beaucoup plus d'attention. Et, pour terminer, SOPROSEN n'avait pas commencé à fonctionner, mais l'APROSEN fonctionnait, ces travailleurs, ils sont au nombre de combien, aujourd'hui, qui va les prendre en charge ? Où est-ce qu'on va les redéployer ? Je crois qu'il faudra encore en tenir compte.

Madame le Ministre, les déchets plastiques : nous avons vu dans certaines localités, parce que dans le cadre de l'UAM, on a eu à visiter un centre de traitement des plastiques à Thiès, qui crée de l'emploi aux jeunes. Non seulement cela règle le problème des plastiques, mais permet de créer des emplois pour les jeunes. Est-ce qu'il ne faut pas mettre en place de petites unités comme cela dans certaines localités, où les jeunes vont travailler, surtout que, en plus de ce problème de chômage qui se pose, ils vont régler le problème des déchets, mais également, régler une bonne partie de l'emploi des jeunes. Je crois que des unités comme cela, pourraient être envisagées dans chaque localité du Sénégal, dans les départements d'abord, et plus tard, dans les localités les plus reculées pour régler l'ensemble de ces problèmes.

Encore, une fois, toutes nos félicitations et que nos vœux vous accompagnent.

Je vous remercie.

MADAME LA PRESIDENTE

Merci beaucoup Honorable.

La parole est à notre collègue Mamadou Cissé.

MONSIEUR MAMADOU CISSE

Merci, Madame la Présidente.

Madame le Ministre,

Chers Collègues,

Madame le Ministre, j'aimerais savoir les dispositions que votre Ministère prendra pour la région de Kédougou, vu que nous transférons les compétences pour le ramassage des ordures ménagères aux Collectivités locales. Aujourd'hui, à Kédougou la Collectivité locale est démunie, il y a un canal qui longe, sur toute sa longueur, la route nationale, qui crée beaucoup de dangers, des accidents mortels et la mairie ne parvient pas à prendre en charge les frais pour le couvrir. Si on dit encore qu'elles doivent avoir la charge des ordures ménagères, parce que, à Kédougou même, ces derniers temps, c'est nous, les populations qui sont obligées de prendre en charge le nettoyage de la ville, parce que la mairie est là-bas depuis des années, mais n'a aménagé aucun effort pour cela. Quelles sont réellement les dispositions que vous prenez pour régler ce problème ? Parce que la population est en danger, on enregistre des accidents fréquents chaque semaine. Des personnes tombent dans le canal, il y a même eu des morts.

Merci.

MADAME LA PRESIDENTE

Merci beaucoup.

La parole est à notre collègue Moustapha Diakhaté.

MONSIEUR MOUSTAPHA DIAKHATE

Merci madame la Présidente.

Madame le Ministre et vos collaborateurs,

Honorables députés,

Chers amis,

Madame le Ministre, je vous avais dit en Commission que vous faites œuvre utile en débarrassant le Sénégal de ce monstre que constitue la SOPROSEN, car avec cette société le Sénégal est le seul pays au monde à disposer d'une société qui gère les ordures sur l'ensemble du territoire national, même en Corée du Sud il n'y en a pas.

Nous rendons grâce à Dieu, parce que lorsque cette loi a été votée ici, nous qui sommes des conseillers municipaux, nous avons déploré cette initiative en la considérant comme étant régressive en matière de décentralisation, parce qu'en fait, la gestion des ordures n'est pas une compétence transférée, c'est une compétence naturelle des Collectivités locales. C'était aussi une loi impertinente et contre productive, comme je l'ai dit tout à l'heure, le Sénégal est le seul pays au monde où une société nationale gère les ordures. Mais, nous sommes aussi le seul pays au monde où le Ministre de la Culture gère les ordures ! Il faut être Wade pour inventer cela.

Vous faites œuvre utile parce qu'en fait, avec cette loi, l'Etat du Sénégal avait violé le principe de la libre administration des Collectivités locales. En somme, ce que vous êtes en train de faire c'est un jalon dans le grand chantier de la réparation des dégâts que nous a légué le régime défunt.

Madame le Ministre, nous allons vous suggérer, vous inviter à éviter de faire ce que vos prédécesseurs ont fait. Vous savez, en matière de Collectivités locales, toute initiative, toute décision doit être précédée d'une large concertation, d'une discussion avec les concernés. C'est ainsi qu'on parvient à avoir de bonnes lois qui passent ici à l'Assemblée nationale et qui restent pérennes, mais quand on s'inscrit dans l'unilatéralisme évidemment, on crée des monstres de ce type.

L'autre invite, Madame la Ministre, vous dites que la SOPROSEN n'avait pas encore commencé à travailler. C'est vrai, mais elle était l'héritière, semble-t-il de l'APROSEN et cette dernière avait déjà des travailleurs. Il nous faut veiller à ce que les intérêts de ces personnes soient préservés et qu'aucun d'eux ne souffre de cette situation qu'ils n'ont pas créée, qu'ils n'ont pas non plus entretenue.

Madame le Ministre, et c'est par cela que je vais terminer, les maires des villes ont besoin de l'Etat pour faire de nos villes de véritables villes.

Madame le Ministre, les trottoirs sont pour les piétons et la chaussée pour les véhicules ! Ce désordre que nous voyons dans nos villes est inadmissible, mais s'il y a du désordre c'est parce qu'en fait l'Etat manque de courage, il a abdicqué devant des options électoralistes et ... **[Passage en wolof]**...

On a dépensé des milliards en infrastructures à Dakar, mais les embouteillages persistent, le Sénégal perd énormément d'argent parce que les trottoirs sont occupés et les piétons disputent la chaussée aux véhicules avec tout ce que cela comporte comme conséquences. Encore une fois, comme ... **[Passage en wolof]**...

Merci beaucoup.

MADAME LA PRESIDENTE

Merci beaucoup.

Chers Collègues, la liste des orateurs est épuisée.

Je voudrais donner la parole à Madame le Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales.

MADAME LE MINISTRE

Je vous remercie, Madame la Présidente.

... **[Passage en wolof]**...

La BID a décidé de mettre en place 17 milliards pour accompagner les collectivités pendant 7 ans. Ce Programme aura 7 composantes. La première va nous permettre de réaliser des infrastructures ainsi qu'il suit : on a prévu de faire 4 centres d'enfouissement technique, 6 centres de transfert et de tri dans les collectivités suivantes : on aura un centre d'enfouissement technique à Touba, un centre de tri et de transfert à Diourbel, un centre d'enfouissement technique à Thiès, au niveau de Tivaouane on aura un CTT, à Kaolack aussi ; on aura un CET à Fatick, Ziguinchor, Sédhiou Mbour et Rufisque. On a aussi décidé de mettre en place des déchèteries dans différentes Collectivités locales.

La deuxième composante sera un appui technique et financier à l'exploitation, cette composante nous permettra de prendre en charge la question de la création d'emplois, parce qu'on a prévu de mettre en place des programmes communautaires de précollecte. Concernant la valorisation des déchets, je pense qu'il nous faut prioriser. On ne peut

pas tout faire en même temps. La gestion des déchets est un long processus, il est préférable, dans un premier temps, de mettre en place tout ce qui est infrastructures d'abord et au fur et à mesure de penser à la valorisation. La troisième composante va concerner les réformes des lois et règlements du secteur et la quatrième composante l'aspect communication et renforcement des capacités. Communication, pourquoi ? Parce le problème des ordures c'est un problème de comportement, peut-être qu'il y a une insuffisance de l'Etat, mais c'est un problème aussi de comportement. Il va falloir, avec vous, honorables députés, aller vers l'appui aux populations pour un changement de comportement. Parce que tant que l'Etat met des ressources dans les déchets et que nous les populations nous n'avons pas les comportements qu'il faut pour faciliter le travail, on sera toujours au point de départ.

S'agissant du renforcement des capacités dans le cadre de ce programme, comme partout dans le monde, en France, à Bruxelles (Belgique), par exemple, la gestion des ordures se fait à travers l'intercommunalité parce que les collectivités à elles seules ne peuvent pas disposer des moyens, ni des capacités pour les gérer et c'est pour nous une occasion pour développer au Sénégal l'intercommunalité ; et, le renforcement des capacités que le PNGDS va mettre à la disposition des collectivités se fera au niveau de ces structures intercommunales.

La composante 5, ce sera la coordination du programme. Mais, pour le PNGDS, quelqu'un en a parlé, je crois que c'est l'honorable député Moustapha Cissé LO, c'est un secteur qui engage beaucoup de moyens. On parle de milliards engloutis et je pense que, aujourd'hui, la bonne gouvernance doit intervenir dans ce secteur. Je proposerais qu'on adopte l'approche projet. L'approche projet c'est, au lieu de le gérer directement, on va essayer de mettre des mécanismes pour qu'il y ait des cabinets d'expertise qui vont être derrière avec des procédures claires qui vont permettre la gestion efficace et efficiente des moyens qui vont être mis à la disposition de ce programme. Voilà les informations que je voulais donner par rapport au PNGDS. Nous avons déjà un premier bailleur qui se positionne à hauteur de 17 milliards, l'Etat va mettre en place sa contrepartie à hauteur de 3 milliards. Nous avons

aussi d'autres bailleurs qui sont prêts à nous accompagner dans ce programme.

Le deuxième point principal qui a été évoqué, par vous honorables députés, c'est le personnel de l'APROSEN. Je suis très sensible à la question, mais aujourd'hui ce dossier est géré par le Ministère des Finances. C'est lui qui a l'autorité pour que le liquidateur puisse faire évoluer ce dossier. Mais je vous redis, je suis très sensible à cela et je pense que ce personnel pourrait être redéployé dans le cadre du PNGDS. Je voudrais souligner que le PNGDS ne prend en charge que la gestion des ordures au niveau des régions, parce qu'aujourd'hui, au niveau de Dakar, la compétence va à nouveau être transférée à la CADAK.

Je l'ai déjà dit, la SOPROSEN n'a jamais été fonctionnelle, du coup c'est une structure qui n'a pas eu de personnel et je pense que j'ai donné les réponses qu'il fallait par rapport à l'APROSEN. Pour le personnel du nettoyage, il y a un député qui l'a évoqué tantôt, c'est vrai que c'est un personnel qui a subi l'instabilité institutionnelle du secteur. Je pense que, en ce qui concerne la bancarisation des salaires, c'est réglé. En ce qui concerne la mutuelle de santé, aussi le problème est réglé. Il reste la question de la convention collective. Je pense que, puisque mon département a en charge cette question, avec le Ministre de la Fonction publique, nous allons nous atteler rapidement à cette question pour qu'une convention soit définie pour ces travailleurs-là.

Concernant les concessionnaires, pour régler ce problème, nous allons mettre en place des contrats de performance pour les entreprises et les concessionnaires vont être désormais jugés sur la base de résultats. Et, on va essayer de vérifier et de voir s'ils disposent réellement de matériels adéquats pour faire le travail qu'on leur demande de faire. Ce sont des principes qui vont être mis en charge dans le cadre du PNGDS.

Comme je vous l'ai dit aussi par rapport à la valorisation des déchets, je pense que c'est un problème qui va être assez difficile, parce que pour valoriser des déchets, il faut qu'on ait un type de déchet qui nous permette de le faire, car au Sénégal et peut-être un peu partout en Afrique, nous avons beaucoup de sable. Je pense que la solution

urgente, c'est l'enfouissement dans un premier temps et au fur et à mesure qu'on mettra en œuvre le projet, on pourrait éventuellement voir comment on peut amener les populations à changer de comportement à faire un peu le tri eux-mêmes et peut-être arriver à avancer dans le domaine de la valorisation des déchets.

Je pense avoir répondu à vos questions, je suis disponible et disposée, s'il y en avait d'autres, d'apporter les réponses qu'il faut.
Je vous remercie.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie, Madame le Ministre.

Honorables députés, chers Collègues, le Règlement intérieur en son article 68, dernier alinéa offre la possibilité d'ouvrir une seconde liste. Je voudrais donc demander aux Collègues qui avaient pris la parole, s'il y en a qui souhaitent la reprendre.

Voici la liste des orateurs du second tour :

Mbaye Niang,

Doudou Issa Niasse.

La liste des orateurs est close.

Je donne la parole à notre Collègue Mbaye NIANG.

MONSIEUR MBAYE NIANG

Je vous remercie Madame la Présidente.

Donc Madame le Ministre,

[Intervention en wolof].

MADAME LA PRESIDENTE

Merci beaucoup cher Collègue.

La parole est à notre collègue Doudou Issa Niasse.

MONSIEUR DOUDOU ISSA NIASSE

Madame le Ministre,

[Intervention en Wolof].

MADAME LA PRESIDENTE

Merci beaucoup, cher Collègue.

Madame le Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales, vous avez la parole.

MADAME LE MINISTRE

Je vous remercie Madame la Présidente.

Honorable député Imam Mbaye Niang, ... [Passage en wolof]...

Honorable député Doudou Issa Niassa ... [Passage en wolof]... Dans le cadre de l'acte 3 de la décentralisation, il est prévu d'aller vers un transfert de nouvelles compétences et cette compétence dont vous parlez pourrait en faire partie. L'autre réforme que nous envisageons est une réforme qui doit se faire de façon participative avec tous les acteurs de la décentralisation et je pense que, dans ce cadre, on pourrait envisager le transfert de cette compétence avec tous les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. J'espère avoir répondu à votre question. Merci beaucoup.

MADAME LA PRESIDENTE

Merci beaucoup, Madame le Ministre.

L'article 68, dernier alinéa, nous donne la possibilité d'un 3^e tour. Il n'y en a pas. La discussion générale est donc close. Nous passons à l'examen des articles du texte de loi.

Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Article premier : La loi n°2011-17 du 30 août 2011 portant Création de la société pour la propreté du Sénégal (SOPROSEN) est abrogée.

MADAME LA PRESIDENTE

Je mets aux voix l'article premier.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Article 2 : Sont abrogées toutes dispositions contraires à celle de la présente loi.

MADAME LA PRESIDENTE

Je mets aux voix l'article 2.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté à l'unanimité.

MADAME LA PRESIDENTE

Avant le vote sur l'ensemble, le Règlement intérieur, en son article 78, offre la possibilité aux députés de faire une explication de vote.

Je vais d'abord lire l'article, l'avant-dernier alinéa : « Avant le vote sur l'ensemble, sont admises des explications sommaires de vote d'une durée maximale de 5 mn pour chaque orateur ».

J'ai reçu deux demandes d'explication de vote, celle de Madame Aïssatou MBODJ et celle de Monsieur Babacar DIAME.

Je donne la parole à Madame Aïssatou MBODJ.

MADAME AÏSSATOU MBODJ

Je remercie, Madame la Présidente.

Madame le Ministre,

Mesdames, Messieurs les collaborateurs du Ministre,

Madame le Ministre,... [Intervention en Wolof].

MADAME LA PRESIDENTE

Merci beaucoup.

La parole est à notre collègue Babacar DIAME.

MONSIEUR BABACAR DIAME

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Madame le Ministre,

Mesdames, Messieurs les collaborateurs de Madame le Ministre,

honorables députés,

Madame le Ministre, je vais voter votre projet parce que tout simplement je suis d'abord Maire, Maire de la plus belle ville du Sénégal que j'ai besoin d'assainir. Au plan touristique, tous les députés veulent venir actuellement à Foundiougne, donc vous voyez, j'ai un grand problème. C'est pour cela que, lorsque vous avez mis dans votre projet que vous allez transférer la gestion des ordures aux Collectivités locales, tous les Maires sont contents et vous attendent et quand vous dites en plus que vous allez accompagner les Collectivités locales au plan technique et financier ... **[passage en wolof]**.

MADAME LA PRESIDENTE

Merci beaucoup.

Nous passons au vote de l'ensemble du texte.

Je mets aux voix l'ensemble du texte.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté à l'unanimité.

-4-

FIN DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, je propose à l'Assemblée de lever la séance et de reprendre nos travaux demain mardi 18 décembre 2012 à 09H00 pour examiner les projets de loi suivants :

- projet de loi organique n°08-2012 abrogeant et remplaçant la loi organique n°99-70 du 17 février 1977 sur la Cour des Comptes ;
- projet de loi n°11-2012, complétant la loi n°2004-08 du 06 janvier 2004 modifiant l'annexe de la loi n°87-23 du 18 août 1987 sur la privatisation des entreprises publiques ;
- projet de loi n°12-2012 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques.

Il n'y a pas d'observations ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée.